

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

# L'emploi des seniors

## Déclaration du groupe UNSA

En matière de travail des seniors, comme en de nombreux domaines, les affirmations péremptoires n'emportent pas nécessairement vérité, tant il peut y avoir d'écart parfois entre les discours et la réalité. C'est pourquoi cet avis est particulièrement bienvenu à l'heure où les thèses fleurissent sur les évolutions du marché du travail, la tendance au vieillissement de nos sociétés ou encore l'évolution de nos systèmes de retraite.

Cet avis et le rapport qui l'étaye ont, pour l'UNSA, cette première vertu de dresser un tableau objectif de la situation. Si, sous l'impact des réformes des retraites, la croissance de la participation des seniors au marché du travail s'est développée et va continuer à le faire, ils restent particulièrement vulnérables au chômage car très exposés aux licenciements comme à toutes les autres formes de rupture du contrat de travail. Ils se retrouvent donc nombreux à connaître le chômage de longue durée, et d'autant plus lorsque leur tranche d'âge s'approche de l'âge légal de la retraite.

Ce constat est lucide. Il permet d'établir qu'en matière d'emploi des seniors, la première des priorités est celle du maintien en emploi, et l'UNSA l'approuve. Certes, il est nécessaire d'aider à ce qu'une ou un senior dont le contrat de travail a été rompu retrouve du travail mais la faiblesse du taux d'embauche des seniors démontre l'ampleur des difficultés pour y parvenir. Pour résumer cela de façon très pratique, le meilleur moyen pour une ou un senior d'être en activité, c'est d'abord de conserver son emploi, ce qui nécessite que l'entreprise ou le service s'adaptent en conséquence et soient aidés et encouragés pour cela.

Alors, oui, l'avis a raison de se prononcer pour un choix de société favorisant l'activité et le maintien dans l'emploi des seniors, par une lutte volontariste contre les stéréotypes et discriminations fondées sur l'âge, par la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les différentes préconisations découlent de cette philosophie : elles ont donc globalement l'appui de l'UNSA.

Pour l'UNSA, l'allongement de la durée de carrière et donc le maintien dans l'emploi passe beaucoup par une mobilisation au niveau des entreprises, via une stratégie négociée d'aménagement des carrières, des conditions de travail et de formation, permettant au plus grand nombre une prolongation de l'activité jusqu'à 62 ans voire potentiellement au-delà.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'énoncer dans une seule recommandation, simple et directe, cette évidence dont on voit pourtant qu'elle est largement à la base de l'expérience réussie des pays d'Europe du Nord en matière d'emploi des seniors.

Cette petite réserve n'a pas empêché l'UNSA de voter cet avis.